

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE HAMOIR

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du 27 novembre 2013
(Hall omnisports – HAMOIR)**

Présents : Mesdames et Messieurs Oscar Dalem, Michel Flamaxhe, Michel Hamtiaux, Loïc Jacob, Claude Kriescher, Frédéric Lecarte, Vincent Lobet, Marie-Noëlle Minguet, Rémi Nuyts, Jean-Marie Peters, André Quoilin, Suzanne Sauvage, Pierre Silvestre, Daniel Thonon, Steven Van Erps.

Monsieur Patrick Lecerf, Bourgmestre et Président de la CLDR,
Madame Marie-Françoise Gilis et Monsieur Dimitri Piron, Agents de développement (GREOA).

Excusés : -

La réunion débute à 20h10. Suite à une erreur dans l'envoi des convocations, les membres de la future CCATM-CLDR ont été invités.

En introduction, Monsieur Lecerf invite tout d'abord les membres à se présenter chacun à leur tour. L'agent de développement expose brièvement le rôle du GREOA ; il accompagne la commune tout au long de l'Opération de Développement Rural. Monsieur Lecerf explique ensuite à l'assemblée les différences entre la CLDR et la CCATM et l'intérêt de créer un organe consultatif unique réunissant les deux commissions ; il a pour but d'optimiser les interactions entre les différentes matières, d'assurer une vision globale ainsi que de rationaliser le nombre de réunions.

Monsieur Lecerf rappelle que le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon pour une durée de 10 ans. Les projets repris dans le PCDR sont issus de la consultation citoyenne qui a débuté en 2008. Le PCDR ainsi qu'une synthèse de celui-ci (bulletin communal de mars 2012) sont consultables sur le site www.pcdr.be. Le PCDR est une vision stratégique à long terme qui présente un catalogue de projets qui pourront être mis en œuvre grâce à divers financements (développement rural, Commissariat Général au Tourisme, etc.) mais également sur fonds propres.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2013

Le PV est approuvé sans commentaires de l'assemblée.

2. Fiche 1.2 « Maison rurale » : informations sur l'état d'avancement

Monsieur Lecerf explique la raison d'être du projet ; le bâtiment situé en face de l'Administration communale est inoccupé suite à la réforme des services d'incendie et à la fermeture de la conciergerie. Monsieur Lecerf présente les différents aménagements qui vont être réalisés et leur justification. Le projet consiste en la restauration du bâti existant auquel se rajoutera une annexe. Le bâtiment accueillera la bibliothèque dans un local qui lui est mieux adapté ce qui dans le même temps libérera de l'espace pour le CPAS. La Maison rurale accueillera également l'Espace Public Numérique situé actuellement dans l'ancien presbytère, une salle de réunion pour les différentes associations de la commune et un local d'accueil pour des permanences (maison de l'emploi, service pension, etc.). Le deuxième volet de l'aménagement du bâtiment concerne l'accueil de la petite enfance avec l'aménagement de locaux mis à disposition de gardiennes ONE. Ce projet constitue une alternative à l'installation d'une crèche dont le coût est bien supérieur.

Monsieur Lecerf donne plusieurs précisions sur les aspects économiques du projet. Le financement du projet est soumis à une nouvelle législation mise en place en octobre 2012. Le montant du subventionnement est modulé en deux tranches : il s'élève à 80 % du budget pour les premiers 500.000 € et à 50 % pour la deuxième tranche située au-delà de 500.000 €. Pour les années à venir, on suppose encore une réduction des aides de la Région Wallonne ce qui pourrait être dommageable pour les plus petites communes telles que Hamoir. D'autre part, le budget prévu actuellement n'est qu'une première estimation mais il devra être respecté dans son ordre de grandeur pour le projet final. De même, les plans repris dans la fiche projet sont des esquisses destinés à donner une idée des dimensions et de l'aspect du projet mais elles ne constituent pas le projet final.

La Commune a reçu l'accord de principe du Ministre pour la convention-faisabilité ; celle-ci permettra à la Commune d'obtenir un financement pour la phase de constitution de l'avant-projet et du projet définitif. Une fois que le projet aura été accepté par le Ministre, la Commune pourra demander une convention-réalisation pour le subventionnement des travaux. Cette nouvelle procédure paraît plus correcte à la Commune dans la mesure où l'estimation sera plus précise mais elle rallonge la procédure. L'auteur de projet sera désigné lorsque le Ministre aura signé la convention-faisabilité. Le travail de l'année prochaine (2014) consistera essentiellement en la réalisation de l'avant-projet en collaboration avec les personnes ressources et les différentes associations.

3. Fiche 1.4 : Liaison sécurisée entre Filot et Hamoir

Monsieur Lecerf rappelle que le projet consiste à créer une liaison sécurisée entre Filot et Hamoir le long de la Grand Route et à aménager l'entrée du village de Filot. Filot est le village le plus isolé de la commune et bien qu'il soit également le plus petit hameau de la commune, l'axe routier entre Filot et Hamoir présente une circulation piétonne importante avérée. Le projet répond à une nécessité de sécuriser le parcours sur cette route régionale (N66) et a pour but d'établir une connexion avec le Ravel le long de l'Ourthe et à terme

d'étendre le réseau vers Ferrières. Le projet consiste également à aménager des places de parking à l'entrée du village et à sécuriser la traversée de la voirie au niveau de la Maison de village.

Comme il s'agit d'une route régionale, le subventionnement du projet peut-être envisagé de plusieurs manières. La DGO Routes et Bâtiments dispose d'un budget pour ce type d'aménagement pour les usagers doux. Il pourra donc s'agir d'un subventionnement conjoint entre la DGO Routes et Bâtiments et le développement rural ; une réunion devra être organisée entre les deux administrations pour discuter de la répartition du financement.

Plusieurs membres ont posé des questions par rapport à ce projet auxquelles Monsieur Lecerf a répondu. Le projet est plus conséquent qu'un simple marquage au sol ; il s'agit de la création d'une voie lente avec une séparation par rapport à la voirie. L'espace n'est insuffisant qu'à certains endroits où un remblaiement est nécessaire avec de faibles aménagements pour permettre l'écoulement des eaux le long de la route. Le DNF a rendu un premier avis quant à la proximité du site Natura 2000 mais il devra être consulté à nouveau et associé au projet. Le projet de réaménagement prime sur le projet d'organisation d'une course automobile (projet de l'Office du Tourisme) sur le même axe ; celle-ci sera cependant toujours possible.

Monsieur Lecerf invite les membres à se prononcer sur le choix de cette fiche pour une deuxième demande de convention. Les membres marquent leur accord et proposent d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

Il est donc convenu de débiter la fiche 1.4 « Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking » et de demander une convention développement rural pour ce projet.

4. Divers

Les membres demandent des informations sur l'état d'avancement du RAVeL (fiche 1.1). Monsieur Lecerf mentionne que le travail d'étude est finalisé mais qu'il est en attente à l'Administration régionale. Monsieur Lecerf affirme que la Commune suit le dossier de près et qu'il interrogera le représentant du Ministre à ce sujet lors d'une réunion prévue au Cabinet du Ministre Di Antonio le 13 décembre 2013.

Lors de la première réunion officielle de la CCATM-CLDR, une synthèse du PCDR et un état d'avancement des différents projets sera présenté. Les convocations comprendront un ordre du jour avec plusieurs volets : CCATM – CLDR – Mobilité. Le volet CCATM comprendra notamment le traitement des demandes de permis, de Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) et d'avis sur demande du Collège ; il est géré par un employé communal. Le volet CLDR est géré par les agents de développement du GREOA.

Monsieur Lecerf rappelle que les agents de développement travaillent au GREOA qui est une asbl qui regroupe 13 communes de la région Ourthe-Vesdre-Amblève. Les agents de développement ont acquis une expérience dans le développement rural en accompagnant 8 communes en Opérations de Développement Rural. Le GREOA permet également la mise en place de projets transcommunaux.

La séance se termine à 20h55 et est suivie d'un verre de l'amitié.